

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye**

**SEANCE DU
1 octobre 2024**

PUBLIE LE : 16 OCT. 2024

Délibération n°241001-3 : Convention avec les départements des Yvelines et Hauts-de-Seine dans le cadre du dispositif Pass Destination

L'an deux mille vingt-quatre, le un octobre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le vingt-quatre septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Clarisse ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 1 OCTOBRE 2024

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
	Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Clarisse ZANN, PRESIDENTE
	Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ	Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
	Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT
	Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Estelle BOURGEOIS, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<i>Nombre de communes</i>	:	3
<i>QUORUM</i>	:	4
<i>Délégués présents</i>	:	5
<i>Pouvoirs</i>	:	
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	5

OBJET : CONVENTION AVEC LES DÉPARTEMENTS DES YVELINES ET HAUTS-DE-SEINE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PASS DESTINATION

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le château de Monte Cristo de mettre en place le partenariat du Pass Destination avec les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la nouvelle convention du Pass Destination ;

AUTORISE La Présidente à signer ladite-convention avec le département des Yvelines et le département des Hauts de seine.

Fait à Marly Le Roi, le 16 OCT. 2024

Transmis en préfecture et affiché le 16 OCT. 2024

Pour Extrait Conforme



Clarisse ZANN

Présidente du Syndicat Intercommunal

Mireille TEMPEZ
Secrétaire de séance